



RENFORCER LES RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ENTRE LA FRANCE ET L'AUTRICHE, PAYS AU CENTRE DE L'EUROPE ET DE SES ENJEUX GÉOPOLITIQUES

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France-Autriche à Salzbourg et Vienne

Du 11 au 15 septembre 2022

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Autriche, conduite par son Président, M. François Bonhomme, et également composée de Mmes Céline Boulay-Espéronnier et Gisèle Jourda, s'est rendue à Salzbourg et à Vienne du dimanche 11 au jeudi 15 septembre 2022.

Ce déplacement visait à renforcer les relations interparlementaires entre le Sénat et le Parlement autrichien et à échanger avec les différents acteurs institutionnels autrichiens sur l'apprentissage, les enjeux géopolitiques dans le contexte de la guerre en Ukraine et les questions énergétiques.

I. Le renforcement des relations interparlementaires entre la France et l'Autriche

A – Échanges interparlementaires au Parlement fédéral à Vienne

La délégation a été reçue en audience par Mme Korinna Schumann, Présidente du Conseil fédéral (Bundesrat - chambre haute).

Après avoir rappelé la venue du Président Gérard Larcher, accompagné d'une délégation sénatoriale, à Vienne en 2018 à l'occasion de la Conférence des Présidents de Parlements de l'Union européenne (UE), la délégation a souligné le rôle majeur des secondes chambres – notamment leur mission de représentation des collectivités territoriales en France – et des *Länder* en Autriche.

La délégation sénatoriale a formé le vœu que les échanges interparlementaires entre la France et l'Autriche sur des sujets d'intérêt commun puissent être développés.



La délégation du groupe d'amitié avec Mme Korinna Schumann

La délégation s'est également entretenue avec M. Eduard Köck (ÖVP – Conservateurs), Président de la commission des Affaires étrangères du Bundesrat, et des membres de la commission, notamment sur l'impact de la crise ukrainienne sur l'approvisionnement en énergie. Les membres du Bundesrat ont insisté sur l'importance d'une solution européenne face à la hausse massive des prix de l'énergie, difficilement supportable pour de nombreux secteurs économiques, et de l'indépendance énergétique de l'UE. Le 28 août, le Chancelier autrichien, M. Karl Nehammer, avait en effet réclamé un bouclier tarifaire européen pour l'électricité.

La délégation a également été reçue par le député M. Christoph Matznetter (SPÖ - Socialistes), Président du groupe d'amitié Autriche-France commun aux deux chambres du Parlement autrichien. Les échanges ont principalement porté sur les défis géopolitiques dans le contexte de la guerre en Ukraine, ainsi que sur le développement des relations interparlementaires entre la France et l'Autriche.

B – Entretien avec la Présidente du Parlement du Land de Salzbourg

Souhaitant mieux appréhender l'organisation fédérale de l'Autriche et les relations entre l'État fédéral et les *Länder*, la délégation s'est rendue à Salzbourg, où elle s'est entretenue avec Mme Brigitta Pallauf (ÖVP), Présidente du Parlement du Land (*Landtag*) de Salzbourg. Après avoir remercié le Land de Salzbourg pour l'accueil de patients français lors de la crise de la Covid-19¹, la délégation a échangé avec Mme Pallauf sur la coopération transfrontalière avec le Land allemand de Bavière dans le cadre de l'Eurorégion Salzbourg – Pays de Berchtesgaden – Traunstein, ainsi que sur le dynamisme culturel de Salzbourg, qui accueille chaque été un festival d'opéra, de théâtre et de musique classique de haut niveau, créé en 1920 et attirant 240 000 visiteurs par an.

Cet entretien a, en outre, permis à la délégation de prendre la mesure des atouts du Land de Salzbourg en matière énergétique, grâce à la production d'hydroélectricité, notamment à Salzburg, Kaprun et Rott-Freilassing. Pionnière de l'hydroélectricité avec une première centrale inaugurée dès 1884, l'Autriche produit 45 TWh d'hydroélectricité, soit 62,5 % de la production totale d'électricité du pays². Au titre des mesures de sobriété énergétique, la ville de Salzbourg, comme la ville de Vienne, a notamment décidé de réduire l'éclairage public.



La délégation du groupe d'amitié avec Mme Brigitta Pallauf

¹ N.B. : la mise en œuvre des soins de santé, et notamment les soins hospitaliers, relève de la compétence des *Länder* en Autriche.

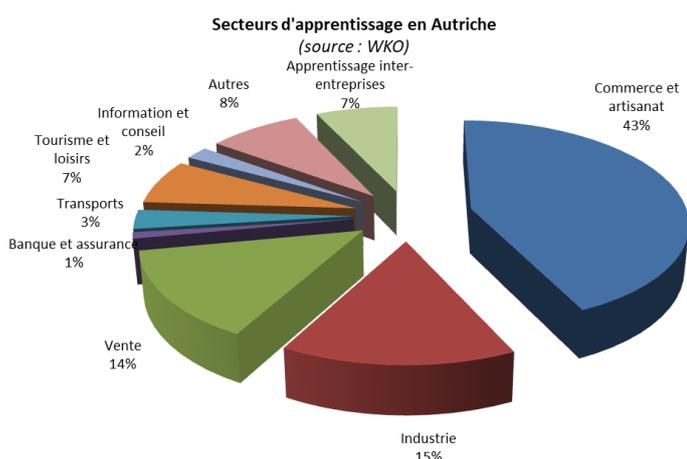
² Chiffres 2020.

II. L'apprentissage, un succès autrichien

La délégation s'est rendue sur le plus grand site de production et de montage de l'entreprise Palfinger, particulièrement engagée en faveur de l'apprentissage, situé à Lengau, à 30 km de Salzbourg.

Premier producteur et fournisseur mondial de grues et de matériels de levage, Palfinger - qui dispose d'un site de production à Caussade (Tarn-et-Garonne) - a enregistré en 2021, pour le 90^e anniversaire de sa création, un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Le site de Lengau emploie 1 300 personnes, dont 150 apprentis en formation pendant trois ans. Confrontée au manque de main d'œuvre, Palfinger cherche à attirer et fidéliser les apprentis : depuis la mise en place de ce type de formation dans l'entreprise en 1992, plus de 90 % des apprentis formés y travaillent toujours. En parallèle de leur formation professionnelle, ils peuvent, s'ils le souhaitent, passer également le baccalauréat.

La délégation a poursuivi les entretiens sur le thème de l'apprentissage à Vienne, à la *Wirtschaftskammer Österreich* (WKO). La formation professionnelle en alternance (*duale Berufsausbildung* - 80 % de formation pratique en entreprise, 20 % de formation théorique) présente un triple intérêt : pour l'apprenti, l'entreprise et l'État. L'apprenti obtient une formation professionnelle complète lui assurant une facilité d'entrée sur le marché du travail. L'entreprise bénéficie à moindre coût d'un personnel très qualifié disposant déjà d'une expérience dans l'entreprise (pas de dépenses de recrutement, garantie d'adaptation dans l'entreprise, pas de formation à l'entrée en poste...). L'État retire les avantages découlant des effets économiques et sociaux positifs de ce type de formation : chômage des jeunes réduit, réponse à la demande de main-d'œuvre qualifiée, système de formation professionnelle s'adaptant par lui-même aux besoins des entreprises... Le secteur employant le plus d'apprentis en Autriche est celui du commerce et de l'artisanat (43 % des apprentis).



Les échanges d'apprentis entre la France et l'Autriche pourraient être développés si la maîtrise de la langue du partenaire était meilleure : ainsi, seule une dizaine d'apprentis autrichiens vient effectuer une partie de son cursus en France, le nombre d'apprentis français en Autriche étant encore plus faible.

III. La neutralité de l'Autriche à l'épreuve de la guerre en Ukraine et des défis géopolitiques de l'UE

La délégation a pu évoquer ce sujet au cours de ses entretiens au Parlement, mais également aux ministères fédéraux des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Intérieur.

A – L'ancrage du principe constitutionnel autrichien de neutralité

L'Autriche a proclamé sa neutralité permanente et perpétuelle dans la Loi constitutionnelle du 26 octobre 1955. Ainsi, la neutralité est davantage un élément constitutif de l'identité nationale autrichienne, très ancré dans les mentalités, qu'une question de politique de défense et de sécurité. L'envoi de troupes à l'étranger ne peut être décidé que dans le cadre de missions placées sous l'égide d'organisations internationales, avec l'accord des députés.

Si le contexte de la guerre en Ukraine et l'évolution des positions suédoises et finlandaises ont suscité un débat sur la neutralité, l'Autriche, entourée de pays membres de l'OTAN, est néanmoins dans une situation géopolitique très différente de la Suède et la Finlande. Au printemps 2022, 75 % de l'opinion publique restait favorable à la neutralité.

La neutralité militaire n'implique néanmoins pas une neutralité politique. Ainsi, l'Autriche exprime clairement son soutien à l'Ukraine et aux initiatives de l'UE à l'égard de la Russie, même si elle s'abstient sur la question de la livraison d'armes. Elle a en revanche fourni gilets pare-balles et casques et permet les transits de matériel sur son territoire en direction de l'Ukraine.

B – Les modalités de l'engagement de l'Autriche en matière de défense

Au printemps 2022, l'Autriche a décidé l'augmentation de son budget militaire de 0,6 à 1,5 % du PIB sur cinq ans. L'Autriche est membre depuis 1995 du Partenariat pour la paix et contribue à des opérations de maintien de la paix et à la formation sur différents théâtres d'opération. Par ailleurs, l'Autriche a rejoint le 15 juillet 2021 le corps de réaction rapide européen (Eurocorps), est impliquée dans deux opérations de l'OTAN (KFOR) et a participé à l'opération RSM/Afghanistan (formation à la lutte anti-terroriste). Au 1^{er} semestre 2022, l'Autriche a assuré le commandement de la mission d'entraînement militaire de l'UE au Mali. Même si elle a réduit son contingent dans ce pays au vu du contexte récent, elle y reste néanmoins engagée.

C – Le fort soutien de l'Autriche à l'élargissement de l'UE aux Balkans occidentaux

Les interlocuteurs de la délégation ont remercié la France pour les avancées, très appréciées par l'Autriche, obtenues lors de la présidence française de l'UE (PFUE) en faveur des Balkans occidentaux, et notamment la Macédoine du Nord.

L'Autriche souhaite que la Bosnie-Herzégovine puisse obtenir le statut de candidat avant fin 2022. Elle soutient en effet fortement l'adhésion à l'UE des pays des Balkans occidentaux, estimant qu'elle sera gage de stabilité et de développement économique dans la région. Elle estime qu'il est nécessaire de donner rapidement des perspectives d'adhésion à ces pays, afin de ne pas laisser un vide qui serait comblé par d'autres acteurs.

D – Solidarité flexible et protection des frontières extérieures : priorités de l'Autriche dans la lutte contre l'immigration illégale

La coopération très étroite entre la France et l'Autriche en matière de gestion des migrations

et du fonctionnement de Schengen a été saluée. Les interlocuteurs de la délégation au ministère fédéral de l'Intérieur autrichien ont, en outre, remercié la France pour les avancées, lors de la PFUE, sur la réforme de l'espace Schengen, sur les règlements Eurodac (demandes d'asile) et Screening (filtrage aux frontières extérieures), et sur les mesures de protection des frontières extérieures de l'UE.

Ils ont également souligné l'importance d'une politique commune en Europe face à la pression migratoire, à laquelle l'Autriche est fortement soumise. En effet, elle a reçu près de 11 000 demandes d'asile au cours du seul mois de juillet 2022 (pour 9 millions d'habitants). Depuis 2015, elle en a reçu plus de 250 000, soit plus que le nombre d'habitants dans la deuxième plus grande ville du pays, Graz. Ainsi, l'Autriche défend le concept d'une « solidarité flexible » et donne la priorité à la protection des frontières extérieures de l'UE, en espérant de nouvelles avancées.

À la suite de la déclaration de Vienne du 23 juillet 2020, une « *joint cooperation platform* », dont le secrétariat est à Vienne, a été mise en place entre l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, la Grèce, la Suisse, le Forum de Salzbourg et les pays des Balkans occidentaux, avec la participation de la Commission européenne, de Frontex, d'Europol et de l'UNHCR, afin de contenir l'immigration illégale sur l'itinéraire Méditerranée orientale/Balkans occidentaux.

IV. Des objectifs ambitieux en matière de transition écologique

Lors de ses entretiens au Parlement et au ministère fédéral de l'Environnement, la délégation a pu prendre la mesure des engagements de l'Autriche en faveur de la transition écologique. L'Autriche poursuit des objectifs ambitieux à cet égard : réduction des gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, 100 % d'électricité renouvelable d'ici à 2030 et neutralité carbone dès 2040. Le plan de relance nationale autrichien consacre 46 % de ses 3,5 milliards de financements à ces objectifs.

La loi sur l'énergie renouvelable entrée en vigueur en mai 2022 vise à porter un coup d'arrêt aux énergies fossiles et à renforcer l'indépendance énergétique autrichienne.

Très fermement opposée à l'énergie d'origine nucléaire, qu'elle considère comme coûteuse et risquée, l'Autriche a déposé, avec le Luxembourg, un recours devant la Cour de justice de l'UE (CJUE) visant à contester la place du nucléaire dans la taxonomie européenne des énergies vertes.

À l'issue de son déplacement, la délégation a convié une délégation du groupe d'amitié Autriche-France du Parlement autrichien à se rendre en France en 2023, afin de mettre en place des échanges interparlementaires réguliers sur les sujets d'intérêt commun.

Composition de la délégation



M. François BONHOMME
Président du groupe d'amitié
Sénateur du Tarn-et-Garonne
(Les Républicains)



Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER
Membre du groupe d'amitié
Sénatrice de Paris
(Les Républicains)



Mme Gisèle JOURDA
Membre du groupe d'amitié
Sénatrice de l'Aude
(Socialiste, Écologiste et Républicain)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_579.html